

Perçage de revêtements de sols et muraux amiantés

Crépi, carrelage, revêtements synthétiques

L'essentiel en bref

- Dans les bâtiments construits avant 1990, il faut s'attendre à trouver du crépi, de la colle de carrelage et des revêtements synthétiques amiantés.
- Cette fiche thématique décrit comment percer du crépi, des carreaux en céramique et des joints comportant de la colle amiantée ainsi que des revêtements synthétiques amiantés.
- Les trous doivent toujours être percés individuellement.

Lorsque du crépi amianté, des carreaux comportant de la colle amiantée ou des revêtements synthétiques amiantés doivent être percés, il faut s'attendre à la libération de fibres d'amiante. Ces travaux peuvent être confiés à des professionnels du bâtiment dûment instruits et respectant la méthode décrite dans la présente fiche thématique.

Préparation du travail

Détermination des dangers

- Avant le début des travaux, il faut déterminer si les matériaux contiennent de l'amiante et, en cas de doute, partir du principe qu'ils en contiennent.

Instruction

- Avant le début des travaux, le personnel doit être instruit sur les risques et sur la méthode de travail.

Équipements de protection individuelle (EPI)

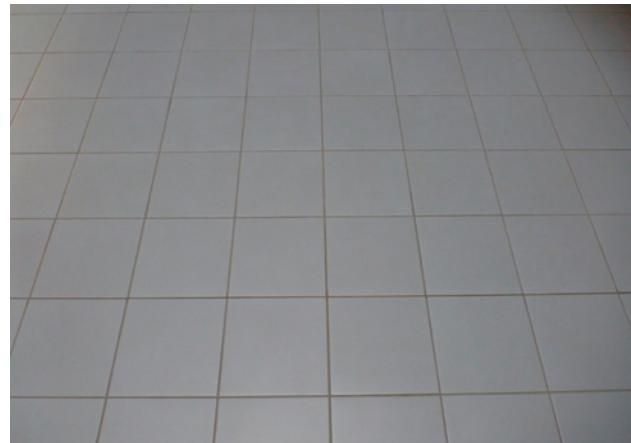
- Masque à poussière jetable du type FFP3.

Zone de travail

- Interdire l'accès de tiers à la zone de travail.
- Fermer les accès aux pièces voisines pour éviter toute contamination.
- Enlever ou couvrir tous les objets situés au-dessous du trou à percer.
- Ventiler suffisamment la zone d'assainissement (naturellement ou artificiellement).

Appareils et matériel nécessaires

- Aspirateur industriel avec filtre pour catégorie de poussière H selon la norme européenne EN 60335-2-69 (amiante).
- Perceuse avec aspiration à la source.
- Chiffon et seau avec eau savonneuse.



1 La colle à carrelage utilisée avant 1990 peut contenir de l'amiante.



2 Masque à usage unique FFP3.



3 Aspirateur industriel de classe H (amiante).

Exécution des travaux

Perçage des trous

- Percer le trou avec une aspiration à la source.
- Nettoyer soigneusement la perceuse, le mur et le sol avec l'aspirateur industriel.
- Nettoyer le mur et le sol avec un chiffon humide.

Hygiène

- Utiliser les possibilités de douche et de lavage à disposition.



Fin des travaux

Déchets

- Si l'aspirateur fonctionne avec un sac étanche à filtre, ce dernier peut être remplacé à l'air libre en portant les EPI figurant dans la notice d'utilisation de l'appareil.
- Il est en outre recommandé de confier le remplacement et l'évacuation du filtre au loueur de l'appareil le cas échéant.
- Les déchets amiante doivent être éliminés conformément aux dispositions de l'ordonnance sur les déchets (OLED, RS 814.600) et aux prescriptions cantonales en vigueur.

4 Perceuse avec aspiration à la source pour les carreaux en céramique comportant de la colle amiante.

Normes et prescriptions applicables

OTConst (ordonnance sur les travaux de construction)

Art. 3.2, 4, 81–86

Directive CFST 6503 «Amiante»



Informations complémentaires

www.suva.ch/amiante

www.forum-amiante.ch

Fiches thématiques:

- Revêtements de sols et parois amiante 2:
«Enlèvement de revêtements monocouches et colles bitumineuses dans les bâtiments»
www.suva.ch/33049.f
- «Utilisation d'aspirateurs de classe H avec spécification amiante»
www.suva.ch/33056.f

Suva, secteur génie civil et bâtiment,
tél. 058 411 12 12, genie.civil@suva.ch